

POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

L'inscription via Affelnet est nécessaire afin d'obtenir une place dans une formation professionnelle (CAP, BacPro) dispensée en lycée professionnel. Elle débouchera sur une affectation de l'élève dans l'établissement où se déroule la formation avec support d'une ULIS Pro. L'orientation en ULIS Pro est délivrée par la MDPH. L'IEN ASH affecte dans une ULIS précise en fonction des places disponibles.

Cette procédure concerne les élèves qui ont un projet professionnel construit et qui savent au moins dans quelle branche professionnelle se diriger (l'inscription en année de détermination n'est pas possible). Une orientation vers un apprentissage fait que l'élève sort du système scolaire mais il est préférable de prévoir une orientation de secours en lycée en cas de non signature de contrat. Une orientation en IMPro ne nécessite pas une inscription PAM puisque ce dispositif relève uniquement de la MDPH.

Affelnet est un logiciel qui va classer et orienter les élèves en fonction de leurs vœux. Les critères sont transformés en points. Comme les élèves d'ULIS ne peuvent rivaliser avec les sortants de 3^{ème}, une commission (préPAM) va étudier leur dossier en amont et leur donner des points bonus pour les mettre au niveau des autres élèves.

COMMENT PROCEDER ?

- Se référer à l'Annexe 1 A08 guide d'aide aux propositions d'orientation des élèves en situation de handicap

Ce document précise les modalités d'orientation en ULIS Pro. Elle préconise notamment une autonomie suffisante, une immersion en ULIS Pro et classe ordinaire de lycée, une évaluation à l'issue de l'immersion pour valider l'orientation en lycée.

- Le calendrier précis des procédures est disponible sur le site de l'Académie.
<http://www.ac-strasbourg.fr/pro/procedures-dorientation-et-daffectation/>
cliquer ensuite sur « calendrier chronologique des procédures » dans Sommaire et Calendrier
- Dates à retenir :
 - **8 avril** : ORIENTATION TELESERVICE : ouverture de la saisie des vœux
 - **16 avril** : date limite de remontées des vœux d'orientation en CAP ou 2^{nde} BAC Pro/GT (retour du tableau D54 « orientation post 3^{ème} ULIS PRO » à l'ASH + référent AESH)
 - **22 avril** : réunion de synthèse pour validation des vœux des élèves (formation, lycée, ULIS Pro... (en remplissant les formulaires, voir ci-après, disponibles sur le site de l'Académie de Strasbourg) et retour par les Enseignants-Référents
 - Retour via les ER des propositions d'orientation retenues ou non (si possible le 23/04)
 - **11 mai** : réunion technique ULIS pour attribution des points bonus préPAM
 - **26 mai** : journée d'accueil de pré-positionnement dans les établissements retenus
 - **25 mai au 1er juin** : saisie par l'établissement d'origine des vœux d'affectation sur Affelnet (à confirmer)
 - *Aux alentours du 16 juin** : validation des décisions prises en réunion technique par la commission préPAM
 - *Aux alentours du 23 juin** : commission de validation et affectation de l'élève en fonction des vœux émis.
 - *Aux alentours du 30 juin** : notifications d'affectation pour inscription dans les lycées.

** dates non connues à ce jour*

➤ Les documents :

Formulaires à remplir pour l'instruction du dossier au niveau académique (pour chaque formulaire il existe une notice particulière) par l'établissement d'origine. En principe les renseignements doivent être les mêmes en téléservice.

- C11A fiche candidature pour la 3 PM (prépa métiers) - à transmettre aux établissements d'accueil (date limite de dépôt **12 mai**) + s'assurer de la saisie de la candidature sur le logiciel dédié (fermeture application **12 mai**)

Commissions le 28 mai (ce sont les établissements qui décident)

- D-E21 demande affectation lycée hors terminale (1^{ère} année CAP, 2^{nde} BacPro ou 2^{nde} générale ou technologique) : retour à l'établissement pour **saisie informatique au plus tard le 1er juin 2020*** → ne semble pas disponible pour l'instant.

Autres formulaires

Si la 2^{nde} demandée est particulière, un formulaire spécifique est à compléter en amont des procédures ordinaires d'affectation (fiches de D04 à D20, ex : hôtellerie, conduite routière...) et doit être adressée au lycée d'accueil (cf calendrier académique) afin d'obtenir un avis de la part du lycée.

Au terme de cette procédure spécifique, une demande sera à formuler via Affelnet

- A remplir par le coordonnateur en liaison avec les parents. Permet d'indiquer les vœux : types de formations et quel établissement. Il est signé par les parents.
 - Ne pas forcément chercher à remplir plusieurs vœux ou plusieurs établissements puisque le soutien de l'ULIS Pro, la localisation du domicile et les moyens de transport conditionnent déjà le choix de l'établissement (tenir compte de la commission technique, voir ci-après).
 - Ne pas oublier de cocher la case ULIS qui identifie le type d'élève (important pour Pré PAM) **et la case « cas médical »**.
 - Dans ce document il faut inscrire les notes disciplinaires : celles de français, maths et LV1 sont obligatoires, les autres non. En ULIS on ne note généralement pas, se baser sur des évaluations type CFG. Si l'élève n'est pas en capacité de suivre l'enseignement général, qu'il ne pourra donc pas valider l'examen mais pourra obtenir une attestation de compétences, mettre des notes reflétant plutôt son attitude au travail par rapport à la matière. Un 10 suffit, ne pas mettre un 15 sauf s'il en est capable avec un lecteur-scripteur par ex.
 - 8 composantes du socle sont à remplir via le LSU. (cf. circulaire A01 et guide de procédure D01)
- Contre-indications médicales : elles seront signalées par le médecin scolaire au médecin conseil présent à la réunion de synthèse Ulis. (cf schéma « infos préPam médecins).

PROCEDURE EN AMONT de la procédure d'affectation Affelnet : réunion de synthèse ULIS

- Annexe 2 A08 fiche de synthèse individuelle d'orientation
- D55 tableau orientation ULIS-post 3^{ème} (téléchargeable sur le site de l'Académie)

La réunion aura lieu le 22 avril 2021. Elle a pour but de valider les vœux des élèves en tenant compte de l'ULIS Pro de soutien, du nombre d'élèves demandant la filière par classe, par division, par établissement (pour mémoire, pas plus de 2 élèves d'ULIS par classe pour que les filières restent équilibrées et il faut tenir compte des élèves qui prépareraient les CAP en 3 ans).

Afin de préparer la réunion de synthèse qui se déroule en amont de la procédure préPAM et dans le but de n'oublier aucun élève dans la procédure, un tableau sous format Excel «D54- tableau orientation ULIS-post 3^{ème} » a été créé. Les renseignements demandés sont utiles pour la commission technique afin de ne pas

valider ou modifier des vœux qui s'avèreraient non profitables à l'élève (ex : si plus de place en APR sur Mulhouse, positionnement sur Wittelsheim mais impossible si problème de déplacement).

Chaque coordonnateur d'ULIS (collège ou lycée) complètera le tableau. L'enseignant Référent devra également y inscrire tous les élèves hors ULIS pour lesquels un rattachement ULIS Pro ou lycée est demandé.

NOTA :

- **Le tableau D54 à remplir pour le 68 est celui joint à ce document (ne pas prendre le tableau D54 sur le site académique)**
- **merci de changer le nom du fichier pour le retour : D55 – ville Ulis (si 1 seule ulis dans la commune) ou nom établissement (si plusieurs ulis dans la commune) suivi du nom coordo (si plusieurs ulis dans 1 établissement)** (Pour les enseignants référents : mettre le nom de zone à la place de la ville)

L'annexe 1 A08 est commune aux 2 départements. Il peut y avoir des différences (notamment le tableau D54 et l'annexe 2 A08).

L'annexe 2 A08 devra être complétée soit par le coordonnateur Ulis, soit par le professeur principal et envoyée en même temps que le tableau D55 par mail (pas de dossiers papier, à garder dans le dossier élève de l'établissement).

Cette annexe est importante car elle donne des informations plus détaillées qui peuvent appuyer une demande d'orientation.

Les retours de stage ou de retour d'immersion en lycée pro sont importants.

Situation sanitaire et stages en entreprise : il sera sans doute difficile de trouver des stages aux élèves compte tenu de la situation sanitaire. Les élèves ne seront pas pénalisés s'ils n'ont pas pu en faire. De même, les moments d'immersion dans les lycées pro et/ou Ulis pro seront peut-être difficilement organisables : ce ne sera pas pénalisant pour l'élève.

NOTA : merci de changer le nom du fichier pour le retour : A08 – ville ou nom établissement – nom majuscule + prénom minuscule de l'élève (de préférence en format pdf)

Les tableaux devront parvenir **au plus tard le 16 avril 2020** à l'ASH (referent.av68@ac-strasbourg.fr).

PROCEDURE : réunion de synthèse ULIS

La réunion de synthèse aura lieu **mardi 11 mai 2021 après-midi**. Elle regroupe M. TUAILLON IEN-IO, Mme KIEFFER – DELAP, un médecin conseiller, un représentant des CIO, un représentant de l'IEN-ASH, les coordonnateurs d'ULIS Pro, les enseignants-référents en charge des ULIS Pro et ceux qui orientent des élèves de collèges et dont la présence serait nécessaire par leur connaissance du dossier. Elle valide ou non les vœux des élèves.

Un retour est fait aux Enseignants-Référents et aux coordonnateurs d'ULIS pour la saisie informatique sur Affelnet.

PROCEDURE : réunion technique ULIS

A la suite de la réunion de synthèse, une réunion technique se déroulera **le 11 mai 2021** avec l'IEN de l'orientation, **les proviseurs** des lycées concernés, des coordonnateurs des ULIS lycées, des Enseignants-Référents en charge des ULIS Pro.

Cette commission étudie chaque élément du dossier de l'élève et attribue, le cas échéant, des points bonus en conséquence, d'où l'importance de l'argumentaire.

PROCEDURE : AFFELNET

Se déroule automatiquement et répond aux demandes d'affectation des élèves selon leurs vœux. **Ils peuvent ne pas être satisfaits.** L'orientation en ULIS demeure et une nouvelle procédure peut être relancée l'année suivante.

Dans le cas où l'élève souhaite faire un apprentissage ou de doute sur la filière professionnelle, il vaut mieux faire une demande d'affectation Affelnet (sauf si un contrat d'apprentissage est signé entre employeur et famille) ou s'il s'avère que l'orientation est à revoir en cours d'année car les élèves peuvent ainsi commencer à valider des CCF qui peuvent être transférés sur d'autres CAP. C'est donc moins une perte de

temps qu'une année de détermination. Sans compter que les élèves abordent le domaine professionnel plus concrètement, qu'ils acquièrent des compétences professionnelles transposables et que l'on peut aussi plus vite réorienter en IMPro si cela ne va pas.

Les notifications d'affectation seront transmises aux établissements aux alentours du *30 juin 2020**.

CONCERNE LES COORDONNATEURS ULIS-PRO

Si besoin, pour les élèves qui demanderaient une orientation en 1^{ère} (Bac GT ou BacPro), voici les documents qui doivent être utiles : D-E21 et E 25 argumentaire.

La demande préPAM est à adresser au SAIO, directement au Rectorat, avant le 28 mai 2021 (à confirmer).

Du 25 mai au 10 juin 2021*, saisie des vœux pour entrée en 1^{ère}. La date de la commission préPAM est le 15 juin 2021* et les résultats seront validés le 25 juin 2021. Les notifications d'affectation seront transmises aux établissements le 30 juin 2021*. *Les dates sont données à titre indicatif, non connues à ce jour.*

NOUVEAUTES POUR LES FORMATIONS

- **Pour les CAP :**

Changement d'intitulé :

- le CAP APR devient CAP PSR (Production et Service en Restauration)
- le CAP ECMS, les CAP EVS option A & B et le CAP vendeur-magasinier en pièces de rechanges et équipement automobile fusionnent et deviennent le CAP EPC (Equipier Polyvalent du Commerce).
- le CAP Métiers de l'automobile qui regroupait différents CAP est supprimé. Il est de nouveau divisé en Peintre en carrosserie, Réparateur en carrosserie, Maintenance des véhicules automobiles (option véhicules particuliers ou véhicules transports routiers), Opérateur en logistique, Conducteur livreur de marchandises.

- **Pour les Bac PRO :**

Suppressions :

La réforme des lycées prévoit des 2ndes regroupant différentes formations par famille de métiers. Voir ci-dessous, les familles mises en place à la rentrée impliquant la suppression des 2ndes concernées. Les élèves pourront s'orienter en 1ère dans la voie envisagée cette année ou bien choisir un autre métier.

Nouvelles formations :

- la 2^{nde} professionnelle « **Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique** » prépare aux bac pro Gestion-administration, Logistique, Transports.
- la 2^{nde} professionnelle « **Métiers de la relation client** » prépare aux bac pro ARCU, Commerce, Vente
- la 2^{nde} professionnelle « **Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux public** » prépare aux bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre, Interventions sur patrimoine bâti, Menuiserie aluminium-verre, ouvrages du bâtiment : métallerie et Aménagement et finition du bâtiment
- la 2^{nde} professionnelle « **Métiers de la beauté et du bien-être** » prépare aux bac pro métier de la coiffure, Esthétique-Cosmétique-Parfumerie
- la 2^{nde} professionnelle « **Métiers des industries graphiques et de la communication** » prépare aux bac pro Façonnage de produits imprimés, routage, Réalisation de produits imprimés et plurimédia productions graphiques (A) ou productions imprimés (B)

- la 2nd professionnelle « **Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment** » prépare aux bac pro Technicien d'étude du bâtiment études et économie (A) ou assistant d'architecture (B), Technicien géomètre-topographe
 - la 2nde professionnelle « **Métiers de l'alimentation** » prépare aux bac pro Boucher-Charcutier-Traiteur, Boulanger-Pâtissier, Poissonnier-Ecailleur-Traiteur
 - la 2nde professionnelle « **Métiers de l'aéronautique** » prépare au bac pro Aéronautique Avionique (A) ou Système (B) ou Structure (C), Aviation générale
 - la 2nde professionnelle « **Métiers de l'hôtellerie-restauration** » prépare aux bac pro Cuisine, Commercialisation et services en restauration
- le BacPro MEI (Maintenance des Equipements Industriels devient BacPro MSPC (Maintenance des Systèmes de Production Connectés).

Il y aura au final 14 familles de métiers mais certains bacs professionnels ne seront pas regroupés en familles.